



## AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-360

---

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 12 juin 2023, le règlement suivant :

**Règlement numéro 2023-360, intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 2003-003 concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal ».**

Ce règlement vise à modifier le règlement numéro 2003-003, intitulé « Règlement concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal » afin d'actualiser le tarif applicable aux fins de remboursement des frais de repas.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse : [greffe@villeportcartier.com](mailto:greffe@villeportcartier.com), aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ